

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIIN 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 40/1913 :**

Ravine des Cabris - Contrat de prêt à usage de containers par la Commune de Saint-Pierre à l'Association Solidarité Sainte-Thérèse de Saint-Pierre sur le bien cadastré section HT n°61 - Fixation de la redevance

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BASSE Pascal, BOYER Thierry

**REPRESENTE (S) :**

MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), KHELIF David (par Madame HOARAU Denise), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

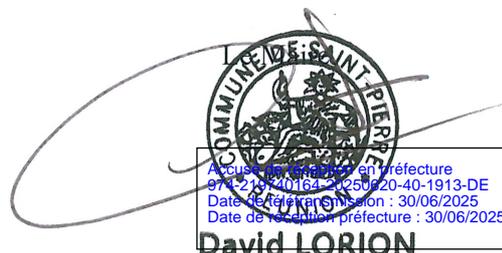
**ABSENTS :**

MM. TEVANEE Jean François, VALY Nazir, BALZANET Jonhy, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.



Accusé de réception en préfecture  
074-21380162-20250620-40-1913-DE  
Date de réception en préfecture : 30/06/2025  
Date de réception en préfecture : 30/06/2025

**David LORION**

**Affaire n°40/1913 : Ravine des Cabris - Contrat de prêt à usage de containers par la Commune de Saint-Pierre à l'Association Solidarité Sainte-Thérèse de Saint-Pierre sur le bien cadastré section HT n°61 - Fixation de la redevance.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que :

- VU la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 24 08 du 4 et 7 novembre 2024 (réceptionnée en Préfecture le 08/11/2024) par laquelle l'EPF Réunion assure le portage foncier et financier du bien cadastré section HT n°61 situé Chemin Recherchant CD 28 (97432), pour le compte de la Commune de Saint-Pierre, destiné à un équipement public, pour une durée de 7 ans :

- VU la délibération du 16/12/2024 affaire n°36/1773 par laquelle le Conseil Municipal autorise l'EPFR à passer une convention d'occupation précaire d'une durée de 3 ans du bien susvisé à l'association Solidarité Sainte-Thérèse de Saint-Pierre.

En complément de cette convention d'occupation précaire, l'association Solidarité Sainte-Thérèse de Saint-Pierre a sollicité par ailleurs la Commune de Saint-Pierre pour l'obtention de deux containers de 20 pieds à planter sur cette même parcelle.

Ainsi sollicité, l'EPFR a donné son accord à la Commune par courrier du 11/03/2025, pour l'installation des deux containers au bénéfice de cette Association.

Par conséquent et parallèlement, à la convention d'occupation précaire du bien cadastré section HT n°61 à intervenir entre l'EPFR et l'association Solidarité Sainte-Thérèse de Saint-Pierre et dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de Saint-Pierre et afin de permettre à l'Association Solidarité Sainte-Thérèse de Saint-Pierre de poursuivre ses actions auprès des personnes les plus nécessiteuses,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'APPROUVER un contrat de prêt à usage dont les principaux termes sont décrits ci-dessous, au profit de l'Association Solidarité Sainte-Thérèse de Saint-Pierre Association loi 1901 publiée au Journal Officiel le 28/04/1945, immatriculée au SIRET sous le n°50490034100018, adresse du siège social 69 rue Désiré Barquisseau (97410), représentée par son président en exercice Mr Alain HOARAU**

**- Désignation du bien**

• **Deux containers de 20 pieds (longueur 6,05 m, largeur 2,44 m, hauteur 2,59 m à installer sur la parcelle cadastrée section HT n°61 située Chemin Recherchant CD 28 (97432).**

**- caractères du contrat de prêt à usage: administratif, temporaire, précaire et révocable**

**- Durée : à compter de la signature du contrat de prêt à usage et pour une durée prévisionnelle de 3 ans dans la limite de la convention qui sera signée entre l'EPFR et l'Association Solidarité Sainte-Thérèse de Saint-Pierre**

**- Dénonciation : à tout moment avec un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties**

**- Destination exclusive des lieux : Mise en œuvre des activités de l'Association conformément à son objet statutaire.**

**- Sécurité : à charge pour l'association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des sites et établissements recevant du public**

• **De FIXER le droit d'occupation à titre gratuit.**

La valorisation comptable des containers mis à disposition étant considérée comme une subvention en nature de 2 770,99 €/an devra être comptabilisée et enregistrée dans les comptes annuels de l'association. Un justificatif de cette inscription devra être transmis à la Commune de Saint-Pierre

Les autres clauses sont relatées dans le contrat de prêt à usage ci-annexé.

• **De L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés au suivi de cette affaire, notamment le contrat de prêt à usage y afférent.**



P/EXTRAIT  
LE MAIRE



Case de réception en préfecture  
N° 219740164-20250620-40-1913-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025